

Nom : Commission de pilotage du système éducatif de la Communauté française		
Acronyme : COPI		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
<input type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input type="checkbox"/> RBC <input type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Références légales	Décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française articles 2 à 6.	
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective	
Composition & Durée du mandat	<p>La Commission est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'Administrateur général de l'enseignement et de la recherche scientifique ou de son délégué qui préside ; - de l'Inspecteur général coordonnateur et des inspecteurs généraux de chacun des Services qui constituent le Service général de l'Inspection ou leurs délégués ; - de sept experts en pédagogie désignés par le Gouvernement, issus des universités ou des hautes écoles, dont au moins deux représentants des hautes écoles ; - de huit membres désignés par le Gouvernement dont quatre représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement non-confessionnel et quatre représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement confessionnel ; - du responsable du Service général des affaires pédagogiques, de la recherche en éducation et du pilotage de l'enseignement organisé par la Communauté française ; - de trois représentants des organisations représentant les enseignants de la Communauté française et affiliées à des organisations syndicales qui siègent au Conseil national du Travail ; - de deux représentants des organisations de parents visées à l'article 69, § 5, alinéa 1er, du décret-missions. <p>Mandat de 4 ans, renouvelable. <input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux</p>	
Liens formels	Administration Générale de l'Enseignement	Instances internes
Commentaires	Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations : les indicateurs de l'enseignement, le rapport général et annuel de l'Inspection, les résultats des évaluations externes, etc.	
Site web	http://www.enseignement.be/index.php?page=24735	